

ANNEE UNIVERSITAIRE 2018-2019

CADRAGE DE L'ECRIT REFLEXIF

La Commission académique arrête que le mémoire demandé aux stagiaires des concours renouvelés à mi-temps **non étudiants** en master 2^e année MEEF prend la forme d'un écrit réflexif de pratique professionnelle. **Ce cadrage ne s'applique ni aux stagiaires inscrits en formation « post-MEEF » qui rendront un écrit collectif, ni aux stagiaires temps plein (pas d'écrit).**

Le cadrage de cet écrit réflexif est construit à partir des ressources suivantes :

- Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation – BO du 25 juillet 2013
- Modalités d'évaluation du stage et de titularisation des personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public – BO du 26 mars 2015
- Missions et obligations réglementaires de service des enseignants des établissements publics d'enseignement du second degré – BO du 20 août 2014 du 4 juin 2015
- Note sur la formation initiale et continuée des enseignants et des personnels d'éducation recrutés par voie de concours de l'Éducation nationale – CPU et réseau des ESPE – janvier 2015
- Livret individuel de suivi des professeurs des écoles stagiaires et livret d'accompagnement du fonctionnaire stagiaire – Académie Orléans-Tours - année 2018-2019

Pour cet écrit réflexif, le stagiaire aura à :

- Choisir une situation professionnelle vécue se rapportant à une séquence d'enseignement issue des programmes, et visant le développement de compétences (possibilité d'aborder l'ensemble des élèves ou de se restreindre à un type d'élèves : élève décrocheur, élève en situation de handicap, élève en difficulté, élève en grande réussite, etc.).
- Interroger cette séquence pour en extraire les éléments déterminants pour que l'apprentissage ait lieu. Ces éléments mêleront, suivant le cas, des éléments de connaissances disciplinaires, didactiques, pédagogiques, psychologiques, sociologiques, réglementaires (programmes et/ou textes officiels).
- Rechercher et sélectionner des ressources documentaires (articles, ouvrages, conférences en ligne, manuels, etc.) permettant d'éclairer les points interrogés (une petite bibliographie sera proposée, mais le stagiaire ne devra pas s'y limiter et montrer qu'il est capable de trouver d'autres références par lui-même).
- Faire des propositions d'amélioration de la séquence à partir des étapes précédentes.
- Être en mesure de porter un regard critique sur les compétences professionnelles développées par cet écrit réflexif.

Une bibliographie est accessible sur le site de l'ESPE –Université d'Orléans au lien suivant :
<http://www.univ-orleans.fr/espe/tuteurs-du-2d-degre>

CALENDRIER :

Le **thème** de l'écrit réflexif sera déterminé par le stagiaire, en accord avec ses deux tuteurs pour le **12 novembre 2018**.

Il sera remis aux deux tuteurs pour correction avant le **23 avril 2019, dernier délai**.

CONTENU :

L'écrit, de 8 à 12 pages hors annexes, peut être structuré en fonction des éléments ci-dessous, donnés à titre indicatif. Tout autre plan pertinent et cohérent peut être adopté.

1. La présentation d'une situation professionnelle vécue (séquence de cours ou projet mené avec un groupe d'élèves) :

- a) Contexte de la situation choisie : profil de l'établissement, de la classe ou du groupe, objectifs, compétences visées (socle, compétences en lycée) ... (≈ 1 page)
- b) Préparation du stagiaire en amont (≈ 2 pages)

Séquence commentée : introduction de la séquence (organisation matérielle, nombre de séances choisies, anticipation de l'évaluation sommative) ; pour chaque séance, déroulement sommaire, organisation spatiale et matérielle justifiée, ressources utilisées justifiées.	Projet commenté : introduction et justification du projet (organisation matérielle et partenariale, nombre d'étapes choisies, anticipation de l'évaluation et des retombées du projet) ; pour chaque étape, déroulement sommaire, organisation spatiale, temporelle et matérielle justifiées, ressources utilisées et partenariats sélectionnés justifiés.
--	--

- c) Retour critique (positif et négatif) sur la séquence/le projet et justification du placement de la focale sur une séance/une étape. (≈ 1/2 page)

2. L'analyse réflexive de la séance ou de l'étape/activité du projet choisie:

- a) Description de l'activité des élèves et les difficultés rencontrées lors de cette séance à partir d'éléments objectifs (productions/performances, exercices, échanges verbaux, postures observées...)

NB : ces documents seront en totalité dans les annexes ; dans le corps de l'écrit réflexif ne figureront que les passages-clés sur lesquels le stagiaire appuie sa réflexion. Attention, on distinguera la phase de description (ce qui a été observé ou entendu) de la phase d'analyse (comment cela peut s'expliquer à partir des ressources documentaires trouvées par le stagiaire – ces ressources seront clairement citées et se retrouveront en bibliographie). (≈ 2 pages)

- b) Stratégies de l'enseignant/CPE mises en place, anticipées ou en réaction *in situ* : description objective puis analyse des réussites et des difficultés à partir des ressources documentaires. (≈ 1 page).
- c) Projection : « si c'était à refaire », ce que le stagiaire modifierait et pourquoi cela aurait une chance d'améliorer les apprentissages. (≈ 1 page).

3. Bilan et perspectives pour la pratique du stagiaire. (≈ 1,5 page)

- a) Bilan et perspectives : quelles sont les ressources (numérique, communauté éducative, partenaires extérieurs...) qui pourraient intervenir avantageusement dans la séquence (voire plus globalement dans l'enseignement de l'année) si celle-ci devait être repensée.
- b) Mise en évidence par le fonctionnaire stagiaire, parmi les compétences listées ci-dessous, d'une ou plusieurs compétences professionnelles développées par ce travail et de celles qu'il pense devoir encore développer.

COMPETENCES EVALUEES :

3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage

- L'écrit réflexif explicite la façon dont les élèves ont appris pendant la séance ou le projet.

4. Prendre en compte la diversité des élèves

- La séquence ou le projet anticipe les difficultés de certains élèves n'ayant pas les pré-requis supposés ou propose des pistes de différenciation *a posteriori*.

6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques

- L'écrit réflexif respecte les personnes : élèves, parents, collègues, hiérarchie... La posture est bienveillante et mesurée.
- Les auteurs des références (ouvrages, manuels, articles, sites...) sont cités.

7. Maîtriser la langue française à des fins de communication

- L'écrit réflexif respecte les codes de la langue écrite exigibles d'un enseignant.

9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

- La mise en page du document facilite son exploitation, les documents annexés sont lisibles et présentés avec soin.
- Il est souhaitable que des outils numériques soient utilisés dans la séance ou le projet présenté.

11. Contribuer à l'action de la communauté éducative

- L'analyse de la séance ou du projet intègre des pistes de mutualisation, diffusion, partage avec la communauté éducative (élèves, parents, collègues, hiérarchie, autres partenaires)

14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

- Une stratégie personnelle d'enseignement apparaît : pas une simple utilisation de manuel ou de démarche « empruntée » à un autre professionnel.
- L'écrit montre une réelle analyse critique (acquis et lacunes) pour améliorer sa pratique professionnelle ; les adaptations nécessaires ont eu lieu ; la séance est remaniée ; des idées ouvrent vers d'autres conclusions que celles propres à la séquence.
- Ce travail réflexif (en particulier les éléments de remédiation ou les modifications proposées au projet ou à la séquence) s'appuie sur des éléments théoriques ou acquis en formation, référencés en bibliographie.
- Les compétences professionnelles développées sont mises en évidence et argumentées.
- Le vocabulaire professionnel, didactique et pédagogique, propre à la discipline, contribue à clarifier l'analyse.

P 1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique

- La séance ou le projet repose sur des objectifs et des compétences clairement identifiés.
- La séquence ou le projet montre une progressivité raisonnable adaptée au public.
- Les choix didactiques sont argumentés (supports, durée, mobilisation des élèves...)

P 3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves

- La séquence ou le projet tient compte du contexte établissement/classe/élèves décrit, voire du projet d'établissement.

P 4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves

- L'organisation du travail est pensée (phases collectives et individuelles, travail en binôme ou en groupe, matériel manipulé, agencement de l'espace et déplacements...)
- Le rôle de l'enseignant et l'activité réelle des élèves apparaissent dans l'écrit réflexif.

P 5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

- Les effets de la séance ou du projet sur l'apprentissage des élèves sont évalués.
- L'analyse de l'efficacité de la séance s'appuie sur des productions (au sens large) d'élèves.